

Complexité des *aides de* *l'Union européenne* et visibilité de son action

RAPPORTEURES

Catherine Lion et Catherine Pajares Y Sanchez

2025-019
NOR : CESL1100019X
Mercredi 15 octobre 2025

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 15 octobre 2025

Complexité des *aides* de l'Union européenne et visibilité de son action

Avis du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la commission des affaires
européennes et internationales

Rapporteuses :
Catherine Lion
Catherine Pajares Y Sanchez

Question dont le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été saisi par décision de son bureau en date du 4 février 2025 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au CESE. Le bureau a confié à la commission des affaires européennes et internationales la préparation d'un avis *Complexité des aides de l'Union européenne et visibilité de son action*. La commission des affaires européennes et internationales, présidée par M. Serge Cambou, a désigné Mmes Catherine Lion et Catherine Pajares Y Sanchez comme rapporteuses.

synthèse

Traiter de l'efficacité et de la visibilité des aides européennes, c'est soulever une question démocratique. En effet, leur complexité perçue ou réelle, la méconnaissance de leur impact sur la vie des citoyens réduisent considérablement leur efficacité et créent un écart dommageable entre la perception d'une UE inaccessible et trop bureaucratique et la réalité des nombreux projets financés par l'UE dans tous les territoires.

Pour réaliser cet avis et être le plus opérationnel possible, le CESE s'est appuyé sur des auditions d'experts, la participation des CESER ou encore sur la délégation aux Outre-Mer du CESE. Il a aussi organisé une journée délibérative le 20 mai 2025 avec des porteurs de projets. Ces derniers ont notamment demandé un accès plus fluide à l'information, un meilleur accompagnement pour monter les projets ou encore la suppression des contrôles redondants ou encore une stabilité dans les règles de gestion.

Ce travail du CESE est finalisé alors que l'UE travaille sur la réforme du cadre financier pluriannuel (CFP), dont les grandes lignes ont été dévoilées par la Commission européenne en juillet 2025 avec des objectifs de simplification et de flexibilité. Cette réforme peut être l'occasion de fluidifier l'accès aux aides si elle est concertée avec les parties prenantes et si elle préserve l'approche commune des politiques européennes, les valeurs et les principes fondateurs de l'UE.

Afin d'améliorer les procédures d'accès aux financements publics européens dans le souci d'un bon fonctionnement démocratique, le CESE propose des solutions concrètes pour :

- Mieux associer les organisations de la société civile à l'expression des besoins ;
- Faciliter l'ingénierie et la gestion administrative notamment pour les petites structures ;
- Trouver le juste équilibre entre subsidiarité des contrôles et bon usage des fonds publics ;
- Renforcer la communication des résultats et la lisibilité de l'action de l'UE.

Pour le CESE, l'Union se trouve sur une « ligne de crête », où un équilibre délicat devra être trouvé entre volonté de simplification, conditionnalité des aides (issues de fonds publics) et contrôles nécessaires au bon fonctionnement démocratique.

Les 15 préconisations pour mettre en œuvre ce juste équilibre sont organisées en cinq grands thèmes.

THÈME 1 : MIEUX ASSOCIER LES ACTEURS À L'EXPRESSION DES BESOINS EN PHASE AMONT DES AIDES

PRÉCONISATION #1

Pour le CESE, il faut associer de façon officielle et encadrée les organisations de la société civile aux comités de programme pour l'ensemble des appels à projets en gestion directe ; le travail de plaidoyer et de lobbying ne pouvant être une solution satisfaisante et suffisamment transparente.

PRÉCONISATION #2

Le CESE préconise de renforcer le dialogue régulier avec les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration des programmes et des appels à projets européens. Des forums tels que le Dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture européenne, qui permettent de réunir tous les acteurs concernés, doivent être généralisés.

Le CESE préconise également que la déclinaison de ces programmes dans les territoires s'appuie sur des consultations citoyennes afin de garantir la prise en compte de la parole des citoyens et de l'ensemble des parties prenantes. Ces espaces de dialogue doivent s'articuler avec des dispositifs de redevabilité prévus en amont.

THÈME 2 : FACILITER L'INGÉNIERIE ET LA GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS

PRÉCONISATION #3

Pour le CESE, il faut disposer au niveau national, d'un portail unique, en langue française, regroupant des informations sur l'ensemble des fonds, qu'ils soient en gestion directe ou partagée. Ce site devra permettre d'accéder à deux grandes rubriques : une partie générale dédiée aux informations ainsi qu'à la formation (accès à des webinaires de présentation et d'explication des programmes) et une partie consacrée au dépôt des projets. Sa gestion pourrait être confiée au Secrétariat général aux affaires européennes avec des moyens dédiés.

PRÉCONISATION #4

Le CESE encourage les régions à se doter chacune d'une plateforme numérique standardisée donnant accès à une information exhaustive sur l'accès aux aides européennes qu'elles ont en gestion. Ces plateformes ont vocation à s'interconnecter avec le portail unique national.

PRÉCONISATION #5

Pour le CESE, au vu de la complexité d'accès aux aides européennes, il faut encourager le travail en réseau et la mutualisation entre acteurs ainsi que le travail collectif en incitant et soutenant les structures comme les pôles de compétitivité, les chambres consulaires, les régions et les collectivités territoriales, les fondations pour faciliter le dépôt de projets et l'appui à leur déploiement.

PRÉCONISATION #6

Le CESE préconise une clarification et une harmonisation par les autorités de gestion des dépenses prises en compte et des pièces justificatives à fournir, notamment pour le remboursement des frais de personnel afin de renforcer la sécurité juridique et financière des projets financés par les aides européennes.

PRÉCONISATION #7

Le CESE souligne le besoin de compétences particulières dans le domaine des aides européennes et demande un recensement des formations initiales et professionnelles existantes afin de déterminer les formations manquantes ainsi qu'une mutualisation des formations de terrain, avec une attention particulière portée aux régions ultrapériphériques (RUP).

PRÉCONISATION #8

Afin que les porteurs et gestionnaires de projets potentiels puissent s'approprier les règles financières propres aux fonds européens en gestion directe ou partagée, le CESE préconise

que l'Union européenne et les autorités de gestion, État et régions, mettent en place des sessions communes de formation dédiées et plus particulièrement axées sur les synergies possibles entre les différents instruments existants.

PRÉCONISATION #9

Dans un souci de simplification administrative, le CESE incite l'Union européenne, la France et les autorités de gestion régionales à promouvoir les règles les plus uniformes possibles dans le déploiement et l'exécution financière des programmes d'aides européennes.

Dans le cadre de la mise en œuvre des aides financières européennes, fonds en gestion directe et partagée, le CESE préconise de privilégier une stabilité dans les règles de gestion et de proscrire les mesures de révision rétroactives pénalisant les bénéficiaires pour les projets engagés.

PRÉCONISATION #10

Dans le cadre du déploiement des fonds européens en France, le CESE préconise de mettre en place, en concertation étroite avec les régions, un dispositif d'accompagnement plus robuste en termes d'ingénierie financière des projets.

Pour le CESE, ce dispositif doit aller de pair avec la systématisation de garanties financières au profit des projets déployés localement et ce, en conformité avec les règles européennes en la matière.

THÈME III - CONTRÔLER ET ÉVALUER :
TROUVER LE BON ÉQUILIBRE ENTRE
SUBSIDIARITÉ DES CONTRÔLES ET
BON USAGE DES FONDS PUBLICS

PRÉCONISATION #11

Pour le CESE, une réflexion globale doit être engagée au niveau de l'Union européenne et des États membres sur la subsidiarité des contrôles des fonds européens afin d'optimiser les contrôles et d'éviter les doublons auprès des bénéficiaires sur les mêmes thèmes tout en garantissant la bonne utilisation de l'argent public.

PRÉCONISATION #12

Pour le CESE, les audits de l'Autorité nationale d'audit pour les fonds européens (AnAFé) doivent davantage responsabiliser les autorités gestionnaires sur le respect des délais de paiement en instaurant le cas échéant des sanctions proportionnées.

PRÉCONISATION #13

Pour le CESE, le renforcement des audits et contrôles fondés sur la performance au sein de l'Union européenne doit faire l'objet d'une réflexion en amont permettant de fixer avec l'ensemble des parties prenantes des objectifs précis, mesurables et adaptés. Une évaluation de la mise en œuvre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) qui s'est appuyée sur la logique de performance devra être effectuée avant une généralisation de ce système.

THÈME IV : MIEUX COMMUNIQUER
SUR LES RÉSULTATS

PRÉCONISATION #14

Le CESE préconise une harmonisation de la politique de communication des régions en créant un socle commun (référentiel unique) afin d'optimiser la visibilité des projets financés par l'Union européenne.

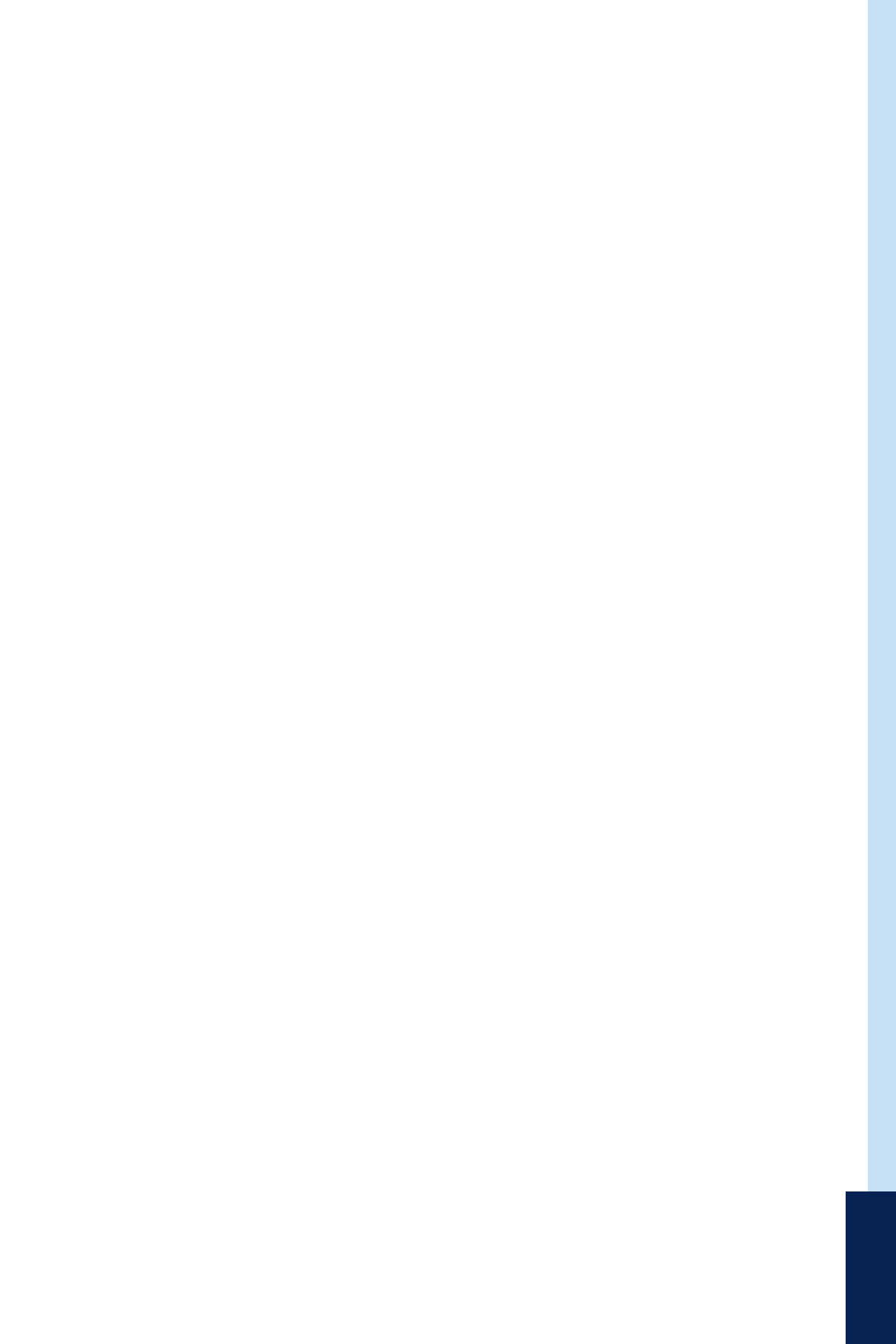
Il rappelle que les efforts de communication doivent être menés au plus proche des populations pour rendre visible l'action de l'UE.

THÈME V : LA RÉFORME DU
CADRE FINANCIER PLURIANNUEL
2028-2034 : UNE OPPORTUNITÉ
DE SIMPLIFICATION MAIS PAS
AU DÉTRIMENT DE L'AMBITION
EUROPÉENNE ET DE LA PERTE DE
SENS DE L'ACTION COMMUNE

PRÉCONISATION #15

Le CESE émet des réserves sur la mise en place d'un plan national unique par État membre de l'Union européenne. Il refuse tout affaiblissement de l'action communautaire qui se traduirait par deux risques majeurs :

- juxtaposer 27 stratégies nationales sources de distorsions de concurrence économique, sociale et environnementale au sein de l'UE ;
- sacrifier des politiques majeures comme la cohésion territoriale et sociale.



Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

ceese.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411250019-001025 - Dépôt légal : octobre 2025 • Crédit photo : Dicom



ecese.fr

9, place d'Éléna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41125-0019

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-077594-8



9 782110 775948